

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

FRANCE.

TROUBLES.

Paris, le 6 juin. — Les craintes que l'on avait conçues sur la fin de la journée d'hier se sont réalisées. Hier et aujourd'hui encore, au départ du courrier, on se battait dans la ville. Voici d'abord les extraits de différens journaux sur le commencement de ces scènes sanglantes,

Extrait du *Messageur* :

Lorsque le convoi est arrivé sur la place de la Bastille, la foule a débordé de toutes parts ; et elle se pressait tellement autour du char, que l'on a mis trois quarts d'heure pour arriver à la tête du pont d'Austerlitz.

Il est impossible de se faire une idée de la vue que l'on avait du haut de l'estrade où devait être déposé le corps.

Dans toutes les directions, les regards n'embrassaient qu'un peuple immense qui faisait retentir l'air des acclamations : *Honneur à Lamarque ! vive le général Lafayette !*

Le corps est resté sur le char.

Du haut de l'estrade dont il s'était approché, des discours ont été prononcés par le maréchal Clausel, M. Mauguin et M. Galubert, députés, M. Pons, de Clérault, un général polonais, et le général Salabanda, portugais.

Le général Lafayette a pris alors la parole ; et après quelques regrets, admirablement dits, pour le général Lamarque, il a engagé le peuple à ne pas troubler la majesté de cette cérémonie et à se retirer tranquillement.

Lorsqu'il s'est disposé à se retirer ne trouvant pas de voiture, il est monté avec son fils dans un fiacre qui a été traîné par des hommes du peuple.

— Le *Nouvelliste* donne ainsi la suite des événemens :

La voix de M. Lafayette n'a pas été entendue : quelques jeunes gens ont crié : *au Panthéon ! au Panthéon !* et les cris de *vive la république !* ont redoublé ; puis ils se sont dirigés vers le pont d'Austerlitz.

Les dragons et les gardes municipaux qui occupaient le pont, n'ayant pas voulu céder à cette multitude, quelques coups de feu ont été tirés sur les dragons et trois chevaux blessés de coups de poignard. Les dragons se sont alors portés en avant et ont fait usage de leurs armes.

Dans cet engagement, quelques officiers ont été blessés ; ensuite la foule s'étant jetée sur la porte Saint-Martin, la troupe de ligne a été obligée de détruire quelques barricades que l'on avait faites sur les boulevards. Des coups de fusil ont été tirés de part et d'autre, mais partout force est restée au gouvernement.

Quelques postes qui avaient été enlevés à l'improviste, bientôt ont été repris par l'autorité régulière ; car le gouvernement a trouvé aujourd'hui dans les gardes nationales, dans les troupes de ligne, dans le bon sens et le courage des citoyens, le plus solide de tous les appuis. Il a pris toutes les mesures, et la force comme la justice lui restera encore une fois.

Cette triste et sanglante émeute, dont les résultats ne sauraient être douteux, a jeté cependant l'alarme dans Paris ; les boutiques ont été fermées et le soir les rues étaient désertes.

Quelques centaines d'individus se sont répandus dans les rues des faubourgs vociférant des cris atroces : *Aux armes ! on vient de tirer sur le peuple, etc.*

Des boutiques, non-seulement d'armuriers, mais plusieurs autres négocians ont été pillées pendant la nuit.

Les cris de *vive la république ! vive Napoléon II !* sont les seuls qu'on ait entendus.

Des arbres, et surtout ceux nouvellement plantés ont été déracinés, et on s'en est servi pour y placer des bonnets rouges dans la vue de provoquer le peuple à la révolte.

Vers six heures un rassemblement s'est porté devant la maison du sieur Devolné, fabricant d'équipemens militaires, demeurant rue du faubourg Saint-Denis. Après avoir pratiqué une ouverture dans la porte cochère au moyen d'une barre de fer, les gens qui le composaient sont entrés dans le magasin et se sont emparés des armes qu'ils ont pu y trouver.

Ils ont construit une barricade vis-à-vis le passage Brady ; mais cette barricade a été bientôt détruite par la garde nationale.

Les dragons placés sur le boulevard Bourbon, ayant été assaillis à coups de pierres d'abord, et ensuite à coups d'armes à feu, ont dû aller en avant et disperser les assaillans.

Beaucoup d'individus étaient porteurs d'habits de gardes nationales, bien qu'il soit reconnu qu'ils n'en ont jamais fait partie.

Quelques postes les plus faibles ont été désarmés ; ils ont été laissés vides ; on craignait, en les regarnissant, de fournir des armes aux insurgés.

Quelques barricades ont été faites dans les environs du marché des Innocens, des rues St. Denis et St. Martin.

On assure que la poudrière du boulevard de l'Hôpital a été un instant au pouvoir des insurgés, mais qu'ils ont presque immédiatement été obligés de l'abandonner à la force armée.

Un homme à cheval a été vu portant un petit drapeau rouge sur lequel on lisait ces mots : *Liberté ou la mort*

La garde nationale de la banlieue est accourue au secours de l'ordre attaqué. Elle a rivalisé de zèle avec celle de Paris. Son activité, son dévouement ont été au-dessus de tous les éloges.

Quelques élèves de l'école polytechnique ont forcé les postes de cet établissement pour se joindre au cortège. A leur retour, ils les ont trouvés fermés et n'ont pu rentrer à l'école. Au moment où nous écrivons, on nous cite les noms de plusieurs officiers de troupe tués ou blessés. Un officier d'état-major a failli être égorgé ; un autre a eu son cheval tué.

Des forces imposantes sont réunies actuellement dans la capitale. Trois régimens de cavalerie et un régiment d'infanterie de ligne viennent d'arriver de Versailles et de St. Germain.

La *Quotidienne*, la *Tribune* et le *Courrier de l'Europe*, n'ont pas paru aujourd'hui.

On assure que ces trois journaux ont été saisis au moment où ils allaient être publiés.

En ce moment (onze heures du matin), la fusillade continue, et à d'assez courts intervalles, on entend le bruit du canon. On nous annonce que quatre pièces sont en effet servies par des gardes nationaux de la banlieue, dont le courage dans cette lutte de la faction anarchiste contre les défenseurs des lois, est vraiment admirable.

Les révoltés paraissent être refoulés vers le faubourg Saint-Antoine ; cernés à peu près de toutes parts, il est probable que d'ici à quelques heures, ils auront mis bas les armes.

— On lit dans le *Constitutionnel* :

Des agitateurs parmi lesquels, au milieu d'une multitude difficile à caractériser, on remarquait quelques uniformes de garde national, d'artilleurs de la garde nationale et d'élèves d'écoles publiques, des agitateurs, disons-nous, aux cris de *vive la ré-*

publique ! ont fait feu sur la garde nationale, sur la troupe de ligne, et se sont d'abord emparés de plusieurs postes, notamment de ceux de la Banque, du boulevard Bonne-Nouvelle, de l'imprimerie royale, du marché Saint-Jean et de quelques autres, ils ont aussi commencé à construire des barricades sur plusieurs points, en arrêtant et renversant les voitures et en forçant les habitans des maisons à leur livrer des matériaux. C'était enfin une révolte à force ouverte et les armes à la main ; et l'on peut évaluer à 1500 ou 2000 (sans rien affirmer à cet égard) le nombre des individus qui y ont pris part.

Bientôt la troupe de ligne et la garde nationale se sont réunies en force sur les points principaux, et de toutes parts elles ont marché contre les perturbateurs. Tous les postes envahis ont été successivement repris, et les barricades ont été balayées ; partout enfin victoire est demeurée à la garde nationale et à l'armée, c'est-à-dire, aux citoyens combattant pour la conservation des propriétés, pour l'ordre et pour la loi.

M. le maréchal Soult et les autres ministres se sont réunis à l'état-major.

— On lit dans le *Moniteur*, supplément du 5 :

« Le convoi du général Lamarque est devenu, aujourd'hui, pour les fauteurs d'anarchie le prétexte d'une révolte, dont l'énergie du gouvernement et le dévouement courageux des gardes nationales et des troupes triompheront sur tous les points où elle se montrera.

« L'autorité, après avoir concouru, en ce qui dépendait d'elle, à la solennité des hommages qu'on se proposait de rendre à la mémoire d'un brave général, se bornait à observer le développement d'un complot qui se cachait derrière ce cercueil. Des cris et des actes coupables avaient déjà marqué les premiers pas du cortège, sans qu'elle se décidât à intervenir. Elle laissait aux conspirateurs le tort odieux d'insulter aux mânes du général et à la douleur de son fils.

« C'est au-delà de la Bastille, après des discours prononcés par plusieurs orateurs, que des coups de feu ayant été dirigés contre la troupe, la troupe dut se défendre, et répondre par une décharge. C'est ainsi que commença une lutte qui s'est engagée sur plusieurs points de la capitale, entre les anarchistes et la troupe de ligne, à laquelle la garde nationale est venue bientôt se réunir avec le plus grand empressement. Ce soir, les hommes les plus compromis dans cette journée, dont nous recueillerons les détails pour les publier demain, errent encore dans les rues de la capitale, cherchant un appui et ne rencontrant que la force armée, qui les poursuivra jusqu'à l'anéantissement complet de la révolte. C'est une bande de chouans qui n'échappera pas plus que celle de la Vendée à la justice du pays.

« Le roi est venu à Paris dans la soirée, et a été salué, à son arrivée aux Tuileries, par les plus vives acclamations. S. M. a traversé les rangs des gardes nationales et des troupes, que sa présence a électrisées. Le gouvernement prend des mesures énergiques qui, n'en doutons pas, satisfèront tous les bons citoyens. Il faut en finir ici comme dans l'Ouest, le gouvernement le doit et il le peut, car la France le veut. »

PROCLAMATION.

5 juin

Habitans de Paris ! Vous avez frémi dans le cours de cette journée des attentats dont les factions ont affligé quelques points de cette capitale, sous prétexte de rendre hommage à la mémoire d'un brave dont la famille et les amis s'indignaient comme vous de ces sacrilèges excès.

Le gouvernement du roi, créé par le vœu national, vous annonce aujourd'hui qu'il saura remplir la mission que la France lui a confiée. Rassurez-vous, il est fort de votre confiance, et il la justifiera.

Des hommes désespérés des échecs éprouvés dans l'Ouest, par les ennemis éternels de nos libertés, des hommes qui se sont vantés d'appeler l'anarchie au secours de la contre-révolution, ont tendu la main aux ennemis de la monarchie constitutionnelle.

Le carlisme et la république se sont levés à la fois aujourd'hui contre le trône de juillet; l'un espérant se servir de l'autre pour préparer son triomphe.

Habitans de Paris, vous vous souvenez de l'essai de république qui a décimé vos familles; la république est restée la terreur des bons, parce qu'elle fut le règne des méchants. Vous savez aussi ce que la contre-révolution vous préparait. Ces deux fléaux se sont unis aujourd'hui contre vous.

La révolte s'est montrée sous un emblème digne d'elle, sous un drapeau opposé à notre glorieux drapeau tricolore. Le drapeau qui a vaincu il y a peu de jours encore dans la Vendée le drapeau de la contre-révolution triomphera aussi facilement de celui de l'anarchie.

La garde nationale s'est déjà serrée avec l'armée autour du drapeau français pour confondre ces deux factions: elles en triompheront. C'est dans le moment où tous les vrais patriotes s'unissent au gouvernement pour anéantir dans l'Ouest des débris du parti que vous avez vaincu en juillet, que la révolte éclate ici même pour servir d'auxiliaire à la chouannerie. Sous des couleurs diverses, reconnaissez les mêmes passions, les passions qui conspirent le bouleversement de la société. Notre devoir est de la défendre.

Habitans de Paris, le roi vient d'arriver au milieu de vous, le front paré des couleurs nationales qui lui furent toujours chères comme à vous. Pour lui, c'est défendre encore ces couleurs sacrées que de défendre la couronne qu'il a reçue des Français.

Miez-vous à lui, comme il se confie à vous, et périssez les factions au pied du trône de juillet soutenu par la France constitutionnelle!

Le pair de France, ministre secrétaire d'état au département de l'intérieur, MONTALIVET.

Voici un récit circonstancié sur la journée du 6 jusqu'à 4 heures du soir :

La nouvelle du premier combat s'étant rapidement répandue hier dans tout Paris, en un instant toutes les boutiques furent fermées, et le rappel battu sur tous les points. Les républicains se portèrent sur divers petits postes de garde nationale et de la ligne qu'ils désarmèrent; et ils parcoururent ensuite les boulevards. Les carabiniers, les cuirassiers et les lanciers ne cessèrent pendant toute la soirée de faire des charges sur les groupes de républicains, qui dès-lors commencèrent à former des barricades et à dévaster plusieurs rues; la plus grande partie des gardes nationaux s'est ralliée pour maintenir l'ordre sur la place des Petits Pères et à la Mairie du 6^e arrondissement, située rue St-Martin. Des engagements très-vifs eurent lieu entre les postes de la garde nationale et les républicains, et déjà alors il y a eu beaucoup de tués et de blessés.

A la nuit tombante, la fusillade commença à devenir plus vive, on se battit avec acharnement sur les boulevards et sur d'autres points, plusieurs magasins d'armuriers furent pillés par les républicains. A minuit, la troisième légion fut dirigée sur le passage du Saumon, rue Montmartre, où s'étaient réfugiés, barricadés un grand nombre de républicains, et un combat très-vif s'y est engagé, ce ne fut qu'avec la plus grande peine qu'on parvint à les déloger.

Nous allons maintenant relater tous les faits, heure par heure, à mesure qu'ils sont parvenus à notre connaissance. On conçoit que la multiplicité des points où les événements se passent, nous empêche de pouvoir co-ordonner les faits.

2 heures du matin. — Le conseil des ministres s'est assemblé hier soir à 9 heures, et il vient de se séparer à l'instant. On parle beaucoup de mettre Paris en état de siège à midi.

Une grande partie des gardes nationales de la banlieue est déjà arrivée à Paris aux cris de *à bas la république! à bas les carlistes!* On leur distribue des cartouches. Il doit y avoir maintenant plus de 40,000 hommes de troupes de toutes armes dans la capitale, sans compter les gardes nationales de Paris et de la banlieue. A chaque instant il arrive des troupes des environs de Paris. Toutes les deux heures, on envoie de l'état-major un détachement d'infanterie et de cavalerie avec leurs armes chargées, pour se diriger sur divers points de Paris, avec ordre d'arrêter toutes les personnes suspectes, mais de ne faire feu qu'à la dernière extrémité.

Dans le conseil tenu cette nuit, on s'est opposé à ce que le roi se mit à la tête des troupes, mais le duc de Nemours s'est mis en tête de son régiment.

3 heures et demie du matin. — On se bat dans ce moment rue St. Martin à deux endroits. On dit que les républicains se sont emparés de l'arsenal de l'hôpital. Hier, des barricades avaient été formées dans la rue St. Martin, et on l'avait dévastée en face de la mairie du 6^e arrondissement; l'autorité a fait travailler cette nuit pour remettre les pavés en place et faire enlever les réverbères.

5 heures du matin. — Le 5^e lancier vient d'arriver de St. Germain en Laie. Nous apprenons que l'on vient de braquer des canons aux portes de St. Denis et St. Martin et à l'entrée de la rue St. Antoine, où les républicains se tiennent barricadés et soutiennent un feu très-vif.

6 heures du matin. — La fusillade et les feux de pelotons continuent sur plusieurs points à la fois. On commence à sonner le tocsin.

9 heures du matin. — Un officier des Invalides à la tête d'une soixantaine de jeunes gens, s'est rendu maître du poste de l'Hôtel-Dieu. Une fusillade très-vive vient de s'engager au pont Notre-Dame entre les républicains et la troupe de ligne; les républicains sont embusqués dans les maisons et tirent sur la troupe.

10 heures. — Un engagement a eu lieu au coin de la rue Montorgueil entre les républicains et la troupe.

Notis apprenons que les carlistes s'étaient réunis hier chez un marchand de vin au coin de la rue Charonne (faubourg St. Antoine); là ils se concertèrent avec les chefs des républicains. Un nommé Bernard, ancien officier vendéen, avait reçu dès le matin une forte somme pour être distribuée à sa brigade carliste; il se rendit hier, à dix heures du matin, à une maison de jeu au Palais-Royal, perdit la somme qui lui était confiée, et sa brigade, au moment de se battre, refusa de le faire, faute d'avoir été payée.

Onze heures. — On se bat avec acharnement dans le Cloître St.-Mery, les républicains s'y sont barricadés, et ont arboré le drapeau rouge. Ils paraissent être abondamment pourvus de cartouches et de balles. Ils sont cernés par trois pelotons de la troupe de ligne et un peloton de la garde municipale.

Deux diligences ont été fouillées ce matin par ordre de la police, une à la barrière Russe et l'autre à la barrière des Bons Hommes; on y a trouvé plusieurs carlistes avec des passeports pour la Vendée, où ils allaient répandre le bruit de la défaite du gouvernement actuel. Un faux courrier se rendait en Vendée pour annoncer que Henri V avait été proclamé roi, et que Louis-Philippe était en fuite. Ce courrier a été arrêté.

Midi. — Il paraît qu'il se fait au Cloître St.-Mery une horrible boucherie: on entend de tous côtés retentir les coups de canon, qu'on croit dirigés dans le faubourg St.-Antoine. On dit que l'artillerie de Vincennes, se trouve en haut du faubourg St.-Antoine, où les républicains se battent avec furie, ils sont serrés entre deux feux.

On dit que le général Lafayette a protesté contre la violence qu'on lui a faite, en le faisant monter malgré lui dans une voiture qu'on a traînée à force de bras.

La garde nationale de Versailles arrive sur la place des Victoires où le 38^e de ligne est aussi campé. Le 14^e de ligne et la 3^e légion de la garde nationale de Paris, est place des Petits-Pères. Le 16^e de ligne est au poste de la banque et rue de la Feuillade. On vient d'arrêter 30 individus dont deux ex-gardes-du corps.

Dans plusieurs légions de la garde nationale, les décorés de juillet se mettent en tête des détachemens, afin de prouver aux républicains que leur cause n'est pas nationale, comme l'était celle des 27, 28 et 29 juillet.

Ce matin à 9 heures, le roi accompagné de M. de Montalivet est venu passer en revue les troupes stationnées dans la cour des Tuileries et sur le Carroussel.

On dit qu'il veut cet après-midi parcourir quelques quartiers de Paris.

Deux heures du soir. — La 3^e légion vient d'arrêter quarante-neuf individus armés d'épées et de plusieurs sortes d'armes antiques. On se bat maintenant au faubourg Poissonnière.

On remarque qu'il n'y a guère que 7 ou 8 élèves de l'école polytechnique parmi les républicains. Presque toute l'école d'Alfort s'est mise de leur côté.

Trois heures. — La canonnade et les feux de file, loin de diminuer augmentent à chaque instant. Dans ce moment, la place des Innocens est un des endroits où l'on se bat avec le plus d'acharnement.

Un détachement de républicains, conduit par un ex-colonel, a eu un engagement dans le faubourg Saint-Martin, au moment où ils se portaient pour prendre la caserne; un feu nourri a eu lieu de part et d'autre; cependant un détachement du 3^e léger, accompagné de la garde nationale qui rivalise de zèle, a repoussé les républicains qui se sont trouvés pris entre deux feux.

Trois heures et demie. — Nous venons de la rue St.-Martin. Il n'est pas vrai que les républicains du cloître St.-Méry aient été passés au fil de l'épée, comme nous l'avons dit plus haut; ils sont toujours renfermés dans le cloître où ils se défendent; leurs munitions commencent néanmoins à s'épuiser et on va pouvoir bientôt s'en emparer.

Nous apprenons que le roi a parcouru les boulevards à la tête des troupes; un détachement de républicains l'a attaqué à la hauteur du faubourg Poissonnière; une fusillade s'est engagée, mais le roi n'a pas été atteint.

Quatre heures. — Les communications sont maintenant interrompues par les troupes nombreuses qui arrêtent la circulation, en sorte qu'il ne nous parvient pas de nouvelles.

PARIS EN ÉTAT DE SIÈGE.

(Extrait du *Moniteur universel*, du jeudi 7 juin.)
RAPPORT PRÉSENTÉ AU ROI LE 6.

Sire, la prévoyance du gouvernement nous commande d'adopter aujourd'hui toutes les mesures propres à prévenir à jamais le retour de tentatives pareilles à celles qui ont affligé la capitale depuis hier, et c'est par une répression forte des désordres actuels qu'il obtiendra ce résultat.

Votre majesté, en traversant aujourd'hui les rangs de la population pressée sur ses pas, a pu distinguer, à travers l'expression vive de son dévouement, celle de sa confiance dans la fermeté du pouvoir, qui ne manquerait pas plus aux bons Français que ceux-ci ne lui ont manqué dans cette circonstance.

Quand de généreux citoyens viennent rivaliser avec les plus braves soldats de zèle et d'intrépidité, le gouvernement serait coupable en effet de ne pas déployer tous les moyens qui lui appartiennent pour protéger efficacement leurs propriétés, leur industrie, leurs familles, leurs personnes, lâchement assassinées du haut des fenêtres de la ville, dont la prospérité est leur ouvrage.

Ce n'est pas assez que la force matérielle anéantisse aujourd'hui sur tous les points la révolte en armes, il faut qu'une force morale, toute puissante, frappe d'interdit l'esprit de sédition, en pénétrant, par des recherches rapides et une action vive, au fond des complots que les factions coalisées ont ourdis.

J'ai l'honneur de proposer à V. M. de déclarer Paris en état de siège.

Ce n'est pas après la répression des troubles, par la force armée, qu'il est besoin de rassurer la population sur la por-

tée de cette mesure qu'elle a désirée elle-même trop généralement pour ne pas s'être rendu compte de son véritable caractère.

Elle a senti que c'était dans le sein de la ville même où naquit, où triompha, la révolution de juillet qu'il convenait de la défendre avec le plus d'énergie contre les efforts des factieux qui veulent nous ravir cette révolution, ou lui en substituer une autre pleine d'orages et de dangers.

Il faut garantir l'avenir comme on a maintenu le présent, et pour cela mettre en dehors de la loi, la loi tout entière, comme on y a mis les ressources matérielles, afin de ne pas prolonger le malheur de la situation et des nécessités qu'elle entraînerait.

Tel sera pour Paris l'objet et l'effet de l'état de siège: rendre la force publique plus présente et plus active sans rien changer, du reste, sauf en ce qui concerne les préparatifs et l'exécution du complot et de la révolte à la juridiction ordinaire, à la marche habituelle de l'administration. Pour tout dire en un mot, c'est la conspiration seule qu'il s'agit de mettre en état de siège à Paris.

Au reste, Sire, c'est à Paris surtout qu'une mesure de ce genre sera essentiellement temporaire, peu de jours suffiront, sans doute, à un pouvoir actif pour la rendre complètement efficace.

Elle le sera, et cette belle capitale aura su conquérir l'ordre en juin 1832, comme en juillet 1830 elle a su conquérir la liberté.

Je suis, etc.

Le pair de France,
Ministre secrétaire-d'état de l'intérieur,
Signé MONTALIVET.

Suit une ordonnance portant :

Art. 1^{er}. La ville de Paris est mise en état de siège, néanmoins il n'est rien dérogé aux dispositions relatives au commandement et au service de la garde nationale.

L'art. 2 charge l'exécution de cette ordonnance les ministres de la guerre et de l'intérieur.

Sur un rapport du ministre de la guerre, les élèves de l'école polytechnique sont licenciés; l'école polytechnique sera immédiatement réorganisée. Les élèves demeurés fidèles à leur devoir feront partie de la nouvelle école dont ils formeront le noyau.

Sur un rapport du ministre de l'intérieur, le corps de l'artillerie de la garde nationale de Paris est dissous, il sera procédé ultérieurement à la réorganisation de ce corps.

Sur un rapport du ministre du commerce l'école royale vétérinaire d'Alfort est licenciée.

Le ministre en proposera la réorganisation, s'il y a lieu.

Le sieur Marchand, maire du septième arrondissement de Paris, a été révoqué.

Le *Moniteur* contient en outre une proclamation du préfet de la Seine, M. le comte de Boudy.

Le *Moniteur* contient aussi un long récit des événements du 5 et du 6; il résulte de cette pièce que la réunion des deux factions carliste et républicaine a causé les événements de Paris, et que le mouvement qui a eu lieu dans la capitale, en faveur de la république, avait été combiné avec celui qui a eu lieu en faveur de Henri V dans les provinces de l'Ouest; la consigne des carlistes de Paris, était de suivre et d'aider en tout les républicains. Les affiliés des sociétés secrètes, les écoles, les comptoirs, les ateliers avaient, dès le 2, reçu une invitation de se rendre au convoi du général Lamarque.

Le 4, dans une réunion de quelques affidés; on régla le programme du lendemain, on arrêta de transférer le corps du général au Panthéon, malgré le vœu formel de sa famille, de s'armer; les pistolets et de poignards; des pamphlets furent préparés et on manifesta le projet de se porter à St.-Cloud.

Le gouvernement se borna à observer le cortège, mais au boulevard Bourdon, des coups de feu partis d'une embuscade blessèrent le colonel, le lieutenant-colonel et un chef d'escadron de dragons; la troupe riposta et les factieux se dispersèrent.

Dans leur retour sur le boulevard ils désarmèrent plusieurs postes et s'emparèrent de la poudre; ils attaquèrent les postes des barrières: une des troupes était commandée par un élève de l'école polytechnique.

Les factieux élevèrent des barricades qui furent renversées rue Galande, place Maubert, rue de la Montagne, rue des Amandiers, rue Saint-Victor, rue du Jardin du roi, rue Mouffetard et à l'angle des rues Verrerie et des Arcis. Des conleavriues, cachées avec soin par les conspirateurs, ont été saisies et enclouées.

Dans la soirée, des engagements ont eu lieu quartier Montmartre; un commissaire de police, nommé Moulmier, a été tué d'un coup de feu, rue J.-J. Rous-

au moment où, revêtu de son écharpe, il engageait les citoyens à rentrer chez eux.

On a essayé des attaques, mais sans succès, du côté de l'Odéon, des Halles, des portes St.-Denis et St.-Martin, ainsi que contre l'hôtel des Postes et la Banque de France.

Vers minuit, le parti paraissait concentré dans le faubourg Saint-Antoine, dont il essayait, mais en vain, de soulever la population, on balayait pendant ce temps le quartier Montmartre et les portes St.-Denis et St.-Martin.

La garde nationale enleva les barricades au pas de charge, et dispersa les factieux qui les défendaient.

Dans la soirée le roi était arrivé de St.-Cloud, il fut accueilli avec enthousiasme. « Comptez sur nous, sire, nous en finirons demain, lui criaient dans les rangs. » Citoyens soldats, soldats citoyens ils ont tenu parole.

Les légions de la banlieue se levèrent pour offrir leurs services. Arrivées le 6 au matin, elles ont rivalisé de zèle avec la garde nationale de Paris.

Les rebelles s'étaient retranchés dans l'église St.-Etienne, où il fallut apporter de l'artillerie pour enlever les portes. L'église et les maisons voisines, occupées par les rebelles, ont été emportées avec une grande vigueur par la garde nationale et la troupe de ligne.

Le roi, sorti à midi, a parcouru tous les quartiers de Paris; il a été accueilli par les cris de vive le roi, vive Louis-Philippe! par la population, la garde nationale et les troupes.

BELGIQUE.

LIÈGE, LE 9 JUIN.

La gravité des événements de Paris nous engage à publier demain un Supplément.

DERNIÈRES NOUVELLES DE PARIS.

Le *Mémorial*, l'*Indépendant* et le *Siècle* annoncent que le 7 la tranquillité avait été rétablie dans Paris. Voici le post-scriptum du *Journal de la Belgique* :

Bruxelles, 8 juin : Un courrier extraordinaire, parti de Paris, et expédié par M. Le Hon, est arrivé hier, à 11 heures du soir, au ministère des Affaires étrangères.

Le courrier était porteur de la nouvelle que Paris avait repris sa tranquillité habituelle, sauf encore la petite effervescence qui suit toujours une commotion populaire. La garde nationale avait eu le triomphe de la lutte, et le pouvoir s'était parfaitement maintenu. On annonce ce matin l'arrivée d'un nouveau courrier, qui confirmerait ces nouvelles.

Trois heures du soir. Une lettre de Paris, datée du 7, à 10 heures du matin, annonce que la ville est tranquille; mais que par précaution elle a été mise en état de siège.

Voici l'extrait d'une lettre de Paris, datée du 7, à 1 heure du matin :

Le convoi funèbre du général Lamarque a offert aux Parisiens, ennemis de l'ordre politique actuel, une occasion de révolte dont ils ont voulu profiter pour tenter une révolution nouvelle. Aussi a-t-on vu dans le cortège la société des Droits du peuple, celle des Droits de l'homme, les réfugiés belges, et je ne sais quel nombre prodigieux de figures bizarres, espèce de lie qu'on voit monter à la surface à l'approche d'une tempête. Les circonstances principales de ce convoi ont été audacieusement dénaturées par le *National*, le *Courrier français* et le *Journal du commerce*. L'aspect de bandes alignées par vingt, quelques-unes fort mal vêtues, poursuivant par des injures et par des pierres les personnes qui gardaient leurs chapeaux, eussent-elles été à un mariage, était non, comme le disent ces journaux, calme religieux dès le départ, mais menaçant et terrible. Elles criaient les cris : vive Lafayette, vive la république, vive Louis-Philippe; je les ai entendus à maintes reprises. Dans la route plusieurs scènes de désordre avaient éclaté. Au pont d'Austerlitz, que gardaient des troupes de ligne, les trois cents hommes, de hideuse apparence, qui s'étaient groupés autour des cordes pour tirer le char funèbre, tentèrent de forcer ce passage pour trainer le corps au Panthéon. Les troupes s'y opposèrent : de là le principe d'une lutte violente, sanglante même qui a commencé le 5 vers cinq heures du soir et qui n'est pas entièrement finie en ce moment. Des hommes de la lie du peuple, auxquels s'étaient joints, des artilleurs de la garde nationale, ont arboré une cocarde rouge et l'ont surmontée d'un bonnet de même couleur, en criant, vive la république. Les dragons de poste au pont d'Austerlitz ont été assaillis par des pierres, on leur a même porté des coups de fusil. Ils ont riposté par des coups de cavalerie. Les républicains se sont barricadés; on répandit le bruit qu'on les mitraillait comme en juillet.

let, que tout Paris allait se soulever : ils étaient munis de fusils et de munitions.

On fit marcher contre eux de la ligne et de la garde nationale qui tous se distinguèrent à l'envi. La fusillade fut bientôt engagée sur beaucoup de points. Des attaques eurent lieu à la Banque, à l'imprimerie royale, à l'hôtel des Postes; elles furent repoussées. Le dessein était évident. Des élèves des écoles de droit et de médecine ainsi que de l'école polytechnique ont participé à cette insurrection : ils voulaient proclamer la république sur-le-champ. Les combats ont duré toute la nuit; le feu a été par moment très-vif. Paris était dans la stupeur; on ne voyait, dès cinq heures du soir que des boutiques fermées. La population s'exprimait en général avec indignation contre ces menées anarchistes qui venaient encore compromettre le repos de la France et les intérêts du commerce.

Les troupes cantonnées autour de Paris ont été appelées, et dès le matin, 30,000 hommes de ligne se trouvaient dans la capitale. Le roi est arrivé de Saint-Cloud hier, à huit heures du soir, avec la reine madame la princesse Adélaïde et la princesse Louise, sa fille aînée. S. M. a passé, sur le Carrousel, aux flambeaux, une revue de la garde nationale et de la troupe, qui l'ont accueillie par d'unanimes acclamations.

Des canons ont été placés vis-à-vis les Tuileries et sur les points les plus importants à conserver. Dès 4 heures du matin, le 6, la lutte a repris avec chaleur, la fusillade a peu cessé jusqu'à midi.

L'insurrection, car c'en est une véritable, s'était concentrée dans les faubourgs Saint-Antoine, dans la rue Saint-Martin et les autres adjacentes, et sur la partie du boulevard qui s'étend depuis la porte Saint-Denis jusque par delà la porte Saint-Martin. Elle a été combattue dans chaque rue et repoussée de barricade en barricade. La garde nationale a perdu assez et trop de monde, la ligne et les gardes municipaux aussi. On cite des capitaines, des adjudans-majors de simples grenadiers ou chasseurs, la plupart pères de famille, tués ou dangereusement blessés. Beaucoup d'insurgés sont tombés sous leurs coups. On est décidé à finir aujourd'hui cette affaire. On n'a plus, dit-on, à soumettre qu'un rassemblement de 500 jeunes gens, appartenant en partie aux écoles polytechnique et de droit, qui se sont retranchés dans le cloître Saint-Méry, et qu'on assure vouloir s'y défendre jusqu'à la dernière extrémité. On est résolu d'agir avec vigueur : des canons ont été dirigés sur ce point; tout le quartier est cerné par la troupe; on fera feu sur tout ce qui résistera.

Il est quatre heures, le canon tonne à des intervalles assez rapprochés. Le roi vient de parcourir les boulevards dans toute leur étendue jusqu'à la Bastille : il était à cheval, accompagné du duc de Nemours et d'un nombreux état-major. Il a été salué par les acclamations les plus vives. Les députés de l'opposition ont commis la faute de ne pas se rendre près du roi aux Tuileries, quand des partis, acteurs dans le convoi de leur collègue et à leur suite, s'insurgeaient contre la monarchie de juillet; c'est un tort dont ils porteront un jour la peine.

Hier, le général Lafayette, en revenant du convoi dans un fiacre, a été traîné par une masse d'hommes de l'aspect le plus hideux et le plus repoussant pour les spectateurs, j'en ai vu qui n'en ont paru affligés pour le noble ami de Washington.

Il est cinq heures, la rébellion est domptée : l'union des carlistes et des républicains s'est montrée impuissante à détruire ce qui est, comme elle l'eût été à le remplacer. Le journal *la Tribune* a été saisi hier au soir, et les presses en ont été brisées. On y a trouvé l'acte de proclamation de la république et une grande pacotille d'assignats avec cours forcé. C'est le général Jacqueminot qui a fait, dit-on, cette capture, dont on parlait tout-à-l'heure à la bourse. Vous voyez quelle était pour MM. les républicains la première conséquence de la république : de l'argent....., de l'argent..... ou l'expropriation, ou peut-être aussi la mort. Il est vrai que l'argent m'a paru être le premier besoin de presque tous.

Tout le monde comprend que la lutte est engagée entre l'ordre social et ses plus cruels ennemis. On sent qu'au delà de ce qui est, il n'y a pour la France qu'un abîme.

Extrait d'une autre lettre.

Les journaux diffèrent sur quelques circonstances de l'origine des troubles. Ils ont commencé le 5, vers 5 heures du soir, après les discours; contre le vœu exprimé de la famille, les républicains ont voulu conduire le cercueil du général Lamarque au Panthéon. Un jeune homme voulut élever un drapeau rouge sur le cercueil, le conflit commença par cette circonstance. Les dragons voulurent s'opposer à ces manifestations, plusieurs chevaux reçurent des coups de poignard.

A 6 heures et demie la fusillade s'était engagée dans plusieurs rues, où des barricades s'étaient élevées.

Les deux principaux centres de la résistance s'étaient formés au faubourg St.-Antoine et au Jardin des Plantes.

On s'est battu une partie de la nuit du 5 au 6. Dans la journée du 6, la fusillade a été assez vive; mais les républicains n'ont obtenu nulle part d'avantages marqués. Tout sera fini demain.

La garde nationale a montré la plus grande intempérance. Plusieurs barricades ont été enlevées à la bayonnette.

Un projet de loi pour la création d'un ordre national a été présenté hier à la chambre des représentants par M. F. de Mérode.

— On lit dans le journal de Luxembourg du 6 juin :

M. Thorn avait été affecté, vers l'époque du 25 mai, d'un violent mal de dents; il s'en fit extraire une; peu de jours, l'hémorragie se renouvela, et pendant la nuit, vers une heure du matin, il demanda le médecin de la maison; le concierge dépêcha à l'instant l'un des guichetiers vers M. le

docteur Clasen, et celui-ci se transporta en hâte dans la maison de sûreté.

M. Thorn n'a eu ni coup de sang ni attaque d'apoplexie. Il souffre d'une inflammation, suite de l'extraction d'une dent malade; c'est un malheur, mais cet accident pouvait lui arriver chez lui comme ailleurs; on sait que M. Thorn est très-sujet aux hémorragies, qu'il est obligé, depuis plus de vingt ans, de se faire saigner périodiquement tous les trois mois, et que sa constitution lui interdit l'usage du vin et des aliments irritants.

— Le défaut d'espace nous empêche de donner le résumé des journaux allemands. La nouvelle la plus importante qu'ils contiennent est datée de Constantinople le 10 mai. Le sultan a mis le pacha d'Égypte et son fils hors la loi (libres comme des oiseaux). Il a nommé pour le remplacer dans la vice-royauté; Hussein Pacha. Le sultan a écrit à toutes les puissances pour les engager à ne faire aucun commerce avec l'Égypte tant que durera la lutte, et à ne fournir aucun secours au pacha rebelle.

La flotte destinée contre le pacha est partie de Constantinople le 7 mai.

— L'abondance des matières nous oblige à retarder l'insertion de plusieurs articles.

UNIVERSITÉ DE LIÈGE.

Mardi 12 juin 1832, à quatre heures, aura lieu l'examen en lettres, de M. Adolphe Zytsgourski, polonais.

TAXE DU PAIN A LIÈGE du 9 juin.

Pain de seigle, 48 cents, au lieu de 47 1/2 c.
Pain moitié seigle et moitié froment, 23 1/2 au lieu de 23.
Pain de ménage 30 1/2 c. au lieu de 30 c.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

SOCIÉTÉ D'HARMONIE.

Dimanche prochain 10 juin, assemblée-générale au local de la Société à 5 heures du soir, pour le ballottage des candidats. A six heures Harmonie

Par la commission,
Le secrétaire adjoint, C. J. BERTRAND. 863

BAL dimanche 10 et lundi 11 courant, au Petit Sans Souci, sur Avroy. 862

J'achète à 1/2 % agio les louis et pièces de 20 francs; les fédérés et thalers, couronnes de Brabant, souverains et ducats au dessus du tarif.

J'achète les OBLIGATIONS de 10 et 12 millions, et me charge de l'achat et de la vente des effets publics.
J. F. MASU, rue Vinave d'Ile, n° 52. 824

Jeudi 21 juin, à deux heures de relevée, le notaire WASSERSEIGLE VENDRA, en son étude, rue Hocheport, les BIENS suivants :

- 1° 119 perches 88 aunes de terre.
 - 2° 17 perches 44 aunes de terre.
- Ces deux pièces de terre sont situées en Loneux, commune de Horion-Hozémont, et exploitées par les frères Grégoire.
- 3° Une rente de deux fl. 80 cents.
 - 4° id. deux fl. 2 cents.
 - 5° id. un fl. 40 cents.
- Ces trois rentes sont dues par Catherine Renson, veuve Jacques Colson.
S'adresser audit notaire pour avoir connaissance des titres

PROVINCE DE LIÈGE. — Route de 1^{re} Classe.

Réparation et entretien.

Le lundi 18 courant, à 11 heures du matin, à l'hôtel du gouvernement, à Liège, il sera procédé pardevant M. le gouverneur de cette province, ou son délégué, en présence de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, à l'adjudication publique des travaux à faire du 1^{er} mai dernier au 30 avril 1833, pour la réparation et l'entretien des routes de première classe dans cette province, divisées en quatre lots; savoir :

Route de première classe, n° 4, de Bruxelles vers Malmedy et Aix-la-Chapelle.

1^{er} Lot. — De la limite de la province vers St. Trond, jusqu'à la porte de Ste. Marguerite à Liège.

2^e Lot. — De la porte d'Amersœur, à Liège, jusqu'à la barrière n° 49 de Grivegnée, et depuis l'origine de la route de l'emblève à Beaufays, jusqu'à l'Eau Rouge, frontière commune entre la Belgique et la Prusse.

3^e Lot. — Embranchement de Francorchamps à Stavelot.

4^e Lot. — Embranchement vers Visé.

Cette adjudication aura lieu par soumission et aux enchères.
Le devis d'après lequel il y sera procédé, est déposé à l'hôtel du gouvernement, première division, et aux bureaux de M. l'ingénieur en chef, où l'on pourra en prendre lecture, et obtenir les renseignements nécessaires.
Liège, le 8 juin 1832.

Le gouverneur de la province de Liège, TIELEMANS.

H. THIRIAR, rue Royale, n° 919, a renouvelé son magasin de tout ce qui concerne la quincaillerie, fausse bijouterie, ganterie, lunetterie, parfumerie, boutons pour chemises, habits et gilets, portefeuilles, bretelles, sautoirs, cordons et chaînes pour montre, peignes de toute grandeur en corne et écaille à chignon, à retaper et à dégrasser la tête, et quantité d'autres articles.
Au même n° un joli quartier à louer. 654

() **CHANGEMENT DE DOMICILE.**

Henri JENICOT, joaillier bijoutier orfèvre, demeure actuellement rue Neuvise, à la Couronne Impériale, n° 977.

(281) 8000 francs à PLACER à intérêt, en achat de bonnes rentes ou d'immeubles. S'adresser à M. JENICOT, avocat, rue des Sœurs-Grises, à Liège.

A LOUER un beau QUARTIER, composé de deux pièces au premier, au n° 941, rue Neuvise. 873

15 La commission administrative des hospices civils de Liège mettra, le jeudi 26 juillet 1832, à 3 heures de relevée, en ADJUDICATION publique par voie de soumissions et ensuite au rabais, la fourniture de 34790 livres nouvelles (170 fûts) de FOIN 1^{re} qualité de la récolte de 1832, en 4 différents lots. Le cahier des charges est à voir tous les jours de 9 heures à midi au secrétariat de ladite commission.
N. B. Les seules soumissionnaires seront admis à concourir.

CATALOGUE

D'une belle collection de livres de jurisprudence, théologie et de morale, dont la vente aura lieu chez A. DUVIVIER, rue Velbruck, n° 452, le mardi 19 juin, à 2 heures de relevée, où le catalogue se distribue, de même que chez L. DUVIVIER, rue sur Meuse, n° 380 et chez M. LOXHAY, derrière la Madelaine. 878

Mardi prochain, 12 courant, VENTE de MEUBLES, HABILLEMENTS, etc., à la salle de A. DUVIVIER, rue Velbruck. 877

() Lundi 11 juin 1832, à 3 heures de relevée, en la demeure de M. Galler, à l'enseigne du Lièvre à Jemeppe, il sera procédé par le ministère de M^e DELBOUILLE, notaire à Liège, à la VENTE aux enchères et à l'extinction des feux, d'une maison, grange, étable et environ 47 perches de jardin et prairie; le tout formant un ensemble, situé audit Jemeppe, lieu dit au TILLOUX.
Cette VENTE présente toute sécurité. S'adresser pour avoir communication des titres de propriété et du cahier des charges audit notaire.

CHAR-A-BANCS à VENDRE, Mont St. Martin, n° 612. 856

Mercredi 13 juin 1832 et jours suivants, s'il y a lieu, à neuf heures du matin, il sera exposé aux enchères publiques, le MOBILIER du château de Beaufraipont. Notamment un billard, un cylindre pour le linge, deux bons et forts chevaux de charrette. A crédit. 856

Un GARÇON de BILLARD, peut se présenter au CAFE GREC, Place-Verte. 346

QUARTIER indépendant de quatre pièces, cave et grenier, à LOUER, place de l'Université, n° 268.
Au même n°, un APPRENTI horloger peut se présenter.

VENTE DE BIENS PATRIMONIAUX.

Lundi 25 juin, à 9 heures du matin, il sera procédé par le ministère du notaire MAURISSEN, à Bilsen, en la maison de Melchior Moesen, à Gellick, à la VENTE publique en détail de trois BONNIERS 61 perches de terre en six pièces, situées en la commune de Lanaken, et une près de Hockts. 847

() La commission administrative des Hospices civils de Liège mettra en adjudication publique au rabais par soumission et ensuite de vive voix, le jeudi 28 juin 1832, à trois heures précises de relevée, à la salle de ses séances, la fourniture de l'approvisionnement de BEURRE de HERVE, première qualité, en 8 différents lots dont chaque sera pour un hospice particulier. On peut soumissionner un ou plusieurs lots.
Le cahier des charges est à voir tous les jours de 9 heures à midi au secrétariat de ladite commission.

() La commission administrative des hospices civils de Liège, informe M. les étudiants en médecine de la Belgique qu'un concours public pour la place d'élève interne à l'hôpital de Bavière aura lieu le 15 et 16 juin 1832, à 3 heures et demie de relevée, dans l'amphithéâtre de médecine à l'université.
Les concurrents sont invités à se faire inscrire au secrétariat de ladite commission et à y déposer avant le 14 juin, les certificats exigés par le règlement.
Les avantages attachés à cette place sont: la table, le logement, le feu, la lumière audit hôpital et un traitement de 56 fl. 70 cents P.-B. par année.

() Jeudi 28 juin 1832, aux deux heures de relevée, il sera procédé par devant M. le juge de paix des quartiers du Sud et de l'Ouest de la ville de Liège, en son bureau, rue St.-Jean-en-l'île, par le ministère de M^e LIBENS, notaire à ce commis, par jugement du tribunal civil de Liège, à la VENTE de deux MAISONS, sises place de l'Université, à Liège, n° 270 et 271, et d'une MAISON avec 35 perches de pré, situés à Saint-Halin, commune de Soumagne.
Aux charges, clauses et conditions déposées chez M. le juge de paix et en l'étude dudit notaire LIBENS.

AU MAGASIN PLACE VERTE, N° 780.

J. PRINZEN a reçu des assortiments de bas, bonnets et chaussettes en blanc en écu, et en couleurs, pour femmes, hommes et enfants, depuis, bas de femmes à 35 c. la paire jusqu'au plus beau, idem à jour depuis 50 c., bas et chaussettes demi soie, idem de soie, jupons et robes d'enfants, gilets, caleçons en coton et en flanelle, bas et chaussettes de laine, etc., quantité de foulards, cravattes de fantaisie et de soie noir, fichus, schals en Thibet, schally, mousseline laine, crep de Chine, hernani, cachemir, etc., gros de Naples noir en étroit et en deux aunes de large, toile fine et autre et le plus beau linge de table damassé. 738

() La place de CONCIERGE de la Société d'Agrément, étant vacante, l'administration de cet établissement informe les personnes qui désireraient occuper cet emploi, qu'elles peuvent se présenter du 27 mai au 15 juin 1832, de sept heures du matin jusqu'à dix, au n° 609, quai d'Avroy, où il leur sera donné communication des conditions et des avantages attachés à cette place.

() La VENTE DE BOIS qui devait avoir lieu par le ministère du notaire DELVAUX, au rivage de Chokier, jeudi sept juin, à une heure de relevée, est remise au jeudi suivant 14 même mois à la même heure. Elle consiste en belles vernes et poutres, propres à la bâtisse, aux houillères et à autres usages, gros chênes et hêtres, bois de fosse, planches de bateau, etc. Argent comptant.

Belle VENTE de MEUBLES et EFFETS pour cause de décès,

Qui aura lieu jeudi prochain, 14 courant, à deux heures de relevée, à la salle de vente de A. DUVIVIER, rue Velbruck, consistant en une belle chiffonnière, une commode à secrétaire, 2 tables à coulisses, 2 commodes, 2 tables de nuit, 2 toilettes, brise feu, le tout en bois d'acajou, plusieurs douzaines de chaises en paille et jonc, miroir, bois de lits, secrétaire, commode, table en bois de chêne, batterie de cuisine, etc., etc.

Plus une CALEGE propre pour la ville et voyage. Il sera vendu un très-beau PERROQUET vert. Argent comptant. 860

AVIS POUR SURENCHERIR.

L'on fait savoir que la MAISON située à Sclessin, avec 68 perches 66 aunes de jardin et prairie y attenante, a été adjudgé pour 2240 florins P. B. en sus du capital d'une rente de 56 fl. — L'on peut surenchérir jusque inclus le 12 juin en l'étude du notaire HOUBAER, à Seraing. 857

Mercredi prochain VENTE de meubles, linges et habillements à la Salle de François THONARD, rue Féronstrée, Cour des Hospices. Mardi et jeudi, 12 et 14 juin, VENTE d'une superbe collection de LIVRES dont le catalogue se distribue à ladite Salle et chez M. LOXHAY. 848

Lundi 18 juin 1832, deux heures de relevée, il sera procédé par le ministère de M^e RENOUZ, notaire à Liège, en son étude rue d'Amay, n° 653, à la vente aux enchères:

1^o D'une grande MAISON, cour, remise, écurie, située à Liège, rue des Ravets, n° 459 et 460.

2^o D'une petite MAISON à côté n° 461.
S'adresser pour voir lesdites maisons et connaître les conditions de la vente audit notaire. 746

() Le 22 juin courant, à deux heures, en vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil séant à Liège, il sera VENDU aux enchères devant M. le juge de paix des quartiers du Nord et de l'Est de cette ville, en son bureau, rue Neuve, derrière le Palais, par le ministère de M^e DUSART, notaire à Liège, à ce commis:

1^o Une MAISON, sise à Liège, rue Petite Bèche, n° 861.

2^o Et 80 florins 6 cents de RENTES, à charge de Mme. V^e Gilles Barbière, domiciliée rue Puits en Sock, à Liège.

() Le 26 juin courant, à 9 heures, il sera VENDU aux enchères, par le ministère de M^e DUSART, notaire à Liège, en son étude, rue Féronstrée, les RENTES suivantes, savoir:

1^o Une rente de 155 florins 08 cents, au capital de 5169 florins 13 cents, due par M. Barthélemi Horne, négociant, à Liège, libre de retenue et résultant d'acte de bail à rente.

2^o Une de 7 florins 65 cents, due par le sieur Gilles Fion, de Lixhe. — 3^o Une de 11 florins 48 cents, due par le sieur Damas Jacob, de Liège. — 4^o Une de 5 florins 74 c., due par Lambert Dessart, de Nivelles, commune de Lixhe.

5^o Une de 5 florins 74 cents, due par Oger Rutten et Grave, dudit Nivelles. — 6^o Une de 3 florins 67 cents, due par Claude Philippart, de Lixhe. — 7^o Une de 2 florins 87 cents, due par la veuve Stappers, de Nivelles. — 8^o Une de 4 fl. 13 c., due par Nicolas Malpas de Lanaye. — 9^o Une de 9 fl. 18 c., due par Jean Lenaerts, de Nivelles.

Et le même jour, à 10 heures, on vendra les suivantes:

1^o Une rente de 5 florins 74 cents, due par les représentants Pierre et Thomas Varlet, de Lanaye. — 2^o Une de 40 florins 33 cents, et une de 16 florins 80 cents, due par François Henket, de Lanaye. — 3^o Une de 2 florins 87 cents, due par Léonard Scalf, de Lixhe. — 4^o Une de 4 florins 59 c., due par Jean Collard, de Nivelles. — 5^o Une de 5 florins 74 cents, due par Wauthélet Varlet et Théodore Jockin, de Lanaye. — 6^o Une de 2 florins 87 cents, due par Constant Philippart, de Nivelles. — 7^o Une de 14 florins 35 cents, due par les représentants Jean Delnaye, de Lanaye. — 8^o Une de 2 fl. 87 c., et une de 5 florins 74 cents, dues par Bernard Dessard, de Nivelles. — 9^o Et une de 5 florins 74 cents, due par les représentants Hubert Dodemont, de Visé.

S'adresser audit notaire, dépositaire des titres de propriété.

Lambert LAHAUT, rue du Méry, n° 255, prévient le public, qu'il vient de former un MAGASIN DE BOIS de toute qualité pour bâtimens et meubles, à un prix modéré.

() **VENTE DE MEUBLES APRES DECES.**

Lundi, 18 juin 1832, à dix heures du matin, les enfans et gendre de M. Louis Radoux, vivant fermier propriétaire feront vendre à la ferme où il est décédé à Vivegnis, canton de Glons, par le ministère de M^e DELBOUILLE, notaire à Liège, le mobilier garnissant ladite ferme, consistant en quatre chevaux, neuf bêtes à cornes, bêtes à laitières, tables, chaises, commodes, armoires, chaudrons, marmittes, cuivrie, étainerie, charrette, tombereau, herces, charrues, rouleaux, etc. Argent comptant.

Des OUVRIERES en lingerie et une SERVANTE peuvent se présenter n° 14, Pont-d'He. 884

Maison et Jardin à Louer; rue Quai St-Léonard, n° 11.

() Mardi 19 juin 1832, à 2 heures de relevée, le notaire PAQUE VENDRA aux enchères, à la maison n° 317, rue Souverain-Pont, à Liège, un beau BILLARD en marbre avec bandes à ressort et tous ses accessoires, tables, chaises, quinquets, une grande glace, un très-beau Christ, ustensiles de ménage et autres objets. Argent comptant.

Belle MAISON de commerce, située rue de la Régence (commencement), n° 757, à LOUER pour la Saint-Jean. S'y adresser. 885

AVIS POUR SURENCHERIR.

Par acte passé devant le notaire DIEUDONNE, résidant à Verlainne, le 5 juin 1832, les pièces de terre ci-après toutes situées sous la commune de Verlainne ont été adjudgées dans l'ordre et moyennant les prix suivans, savoir:

Contenance		Prix	
Perches.	Aunes.	En florins des Pays-Bas.	
57	97	758	10
154	03	2120	25
108	98	1425	"
10	90	105	"
47	95	495	"
26	45	264	"
17	43	220	"
45	77	619	50
37	70	389	25
87	49	4440	"

Aux termes des conditions de la VENTE, toute personne solvable peut surenchérir d'un vingtième chacune de ces adjudications moyennant en faisant la déclaration par acte devant ledit notaire DIEUDONNE, avant le 15 juin prochain.

COMMERCE.

Bourse de Paris, du 6 juin. — Rentes, 5 p. 0/0, jouiss. du 22 mars 1830, 97 fr. 00 c. — 4 1/2 p. 0/0, jouissance du 22 sept., 00 fr. 00 c. — Rentes, 3 p. 0/0, jouiss. du 22 juin 1830, 69 fr. 60 — Actions de la banque, 0000 fr. 00 c. — Certif. Falconnet 79 fr. 80 c. — Emprunt royal d'Espagne 1830, 78 5/8. — Emprunt d'Haïti, 210 fr. 00. — Emprunt rom. 79 3/4. — Emprunt Belge 00 0/0.

Bourse d'Amsterdam, du 7 juin. — Dette active, 43 42 7/8 3/16. — Idem différée 31 3/2. — Bill. de ch. 16 1/2 0/0. — Syndicat d'amortissement 72 1/2 0/0 0/0. — Rente remb. 2 1/2, 0/0 0/0 Act. Société de comm. 00 0/0 0/0 0/0. — Rus. Hope et C^e 5, 93 3/4 94 7/8 00. — Dito ins. gr. li. 57 3/4 0/0. — Dito C. Ham. 00 0/0 0. — Dito em. à L. 00 0/0. — Dan. à Lond. 00 0/0. — Ren. fr. 3 1/2, 70 69 3/4 7/8. — Esp. H. 5 0/0, 00 — Dito à Paris, 00 0/0 — Rente perpét. 00 0/0 0/0 0/0 0/0. — Vienne Act. Banq. 00 0/0 — Métall., 85 0/0 0/0 00. — A Rot. 1^{re} l. 000. — Dito 2^e l. 000. — Lots de Pologne, 00 0/0. Naples Falconet 5, 74 3/4 00 0/0 0. — Dito Londres 00 0/0 0 0. — Brésil. 49 1/2. Grecs 21 3/4 23. — Perp. d'Amst., 50 1/8 0/0.

Bourse d'Anvers du 8 juin. — Changes.

	a courts jours.	à 2 mois.	à 3 mois.
Amsterdam	118 av.	P	
Londres.	40 1/4	40 9	P
Paris.	118 b.	112 p.	A 3/4 p.
Francfort.	35 1/2 1/6	P	manque.
Hambourg.	35 1/2	P 35 1/4	35 1/8 A
		Escompte 0 0/0	

Effets publics. — Métalliques. 89 0/0. — Lots 373 P. — Napolitains. 75 1/4 0/0 N. — Guehard 00 00 00. — Rente perpétuelle Espagnole de Paris 00 0/0 0/0 00. — Idem Amsterdam, 50 1/2 A 0/0 0/0. — Anglo Danois, 67 1/2 A. — Lots de Pologne 96 1/2 N. — Anglo Brésiliens, 50 1/2. — Emprunt romain. 79 3/4 00 00. — Emprunt belge de 12 millions 99 1/2. — idem de 10 millions, 98 0/0; — idem de 24 millions, 76 A.

Bourse de Bruxelles, du 7 juin. — Emprunt de 12 millions, intérêt 5, 99 5/8 A. — Emprunt de 10 millions, sans intérêt, 98 P. — Emprunt de 24 millions, 76 1/2 P.

H. Lignac, impr. du Journal, place au Spectacle, à Liège.